

Sujet : [INTERNET] avis projet éolien Chambon Puyravault

De : Nathalie BOUCARD <boucard.nathalie@neuf.fr>

Date : 28/04/2019 17:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Nathalie BOUCARD
Puyravault-Bouhet

à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur,

Monsieur,

Je suis contre le projet éolien de Chambon-Puyravault présenté en l'état actuel pour les raisons suivantes :

1. Je remarque tout d'abord qu'un nombre important de cartes de l'étude ne sont pas à jour et que quelques habitations, notamment rue du chêne de la ville à Puyravault, n'y figurent pas. Or ces maisons sont fortement impactées par les éoliennes E4, E5, E6.
2. Nous devons absolument maîtriser notre production d'électricité car si l'électricité d'origine nucléaire est souvent décrite comme étant « propre », elle est surtout très dangereuse et certainement encore plus actuellement, puisqu'on a décidé d'allonger la durée de vie des centrales nucléaires.

Cela ne veut pas dire qu'on doit recouvrir notre territoire d'éoliennes de plus en plus gigantesques et je suis tout à fait favorable à l'implantation d'éoliennes mais certainement pas à une concentration d'éoliennes, tel que décrite dans ce projet, surtout avec tous les projets qui devraient bientôt émerger aux alentours.

3. Je suis surprise que dans l'étude la consommation des terres agricoles (5,9ha pour ce projet) soit annoncée comme faible. Beaucoup de communes du Pays d'Aunis n'ont pas la possibilité de transformer autant de terres agricoles en terrains constructibles pour loger des familles. Quand on parle de la disparition en France d'un département en terres agricoles tous les 7 ans, la multiplication de ces projets continue d'y contribuer lourdement. Est-il plus important de produire de l'électricité ou bien de nourrir la population ?

4. Avec ces projets, les politiques et élus pensent toujours aux retombées financières qui sont susceptibles de profiter à leurs administrés et imaginent déjà comment ils vont dépenser cet argent (pourquoi pas des réductions d'impôts ?) mais ils oublient toujours ceux qui vont habiter à quelques centaines de mètres (715m pour les plus proches) de ces 12 éoliennes. Je ne suis pas certaine que ce soit le développement durable qui guide leurs décisions ! Et si c'était le cas, pourquoi ne voteraient-ils pas des lois qui permettraient à ceux qui subissent par obligations les conséquences de ces installations, de bénéficier directement de ces retombées financières ? La décote que subit leur bien immobilier, en plus des différentes nuisances, n'est jamais prise en compte !
D'ailleurs si ces politiques et élus avaient vraiment la fibre développement durable, ils n'auraient pas besoin de ces retombées économiques pour permettre l'installation de ces parcs éoliens sur leurs territoires !
A-t-on déjà vu un parc éolien situé à 500 ou 600m de la maison d'habitation d'un décideur ?
5. Un certain nombre d'habitations est fortement impacté visuellement car situé à environ 700m des premières éoliennes (la hauteur de perception est alors d'environ 25 cm pour les premières E5 et E6), et parce qu'entre Puyravault et Chambon il n'existe que très peu de bois et de haies. Rien n'est proposé pour réduire cet impact important sur le paysage pour les riverains !
6. Il faut espérer que les préconisations de l'étude acoustique soient suivies (débrayages et réorientation des pales en fonction de la force du vent) et qu'effectivement les nuisances sonores ne s'ajouteront pas aux nuisances visuelles et à la dévalorisation des biens. Si vivre les fenêtres fermées n'est pas un problème l'hiver, cela le devient l'été !
7. Même si une émergence des bruits inférieure à 5 dB est tolérée par les normes, je pense que des niveaux sonores de 35 à 45dB correspondant à une conversation à voix normale, sont intolérables lorsqu'ils sont continus.
8. C'est pour toutes ces raisons que j'estime qu'un parc éolien de 12 machines dans cette zone est beaucoup trop important. Pourquoi ne pas favoriser l'éolien off-shore ? Le coût de construction est certes plus élevé, mais l'énergie produite est supérieure car elles fonctionnent plus longtemps en mer. Ne plus « arroser » financièrement les communes, les communautés de communes, les départements, les régions, ... toutes ces collectivités qui veulent profiter de cette manne financière providentielle, devrait permettre de mieux financer ces réalisations qui éloigneraient des populations, les nuisances sonores, paysagères, électromagnétiques, ... Quant aux nuisances écologiques, faune et flore,

elles ne doivent pas être plus importantes en mer que sur terre.

Vive l'éolien raisonné !

Nathalie BOUCARD



Garanti sans virus. www.avast.com

